

**NON CLASSIFIÉ**

Public Inquiry Into Foreign Interference  
in Federal Electoral Processes and  
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère  
dans les processus électoraux et les  
institutions démocratiques fédéraux

## Résumé de l'interrogatoire à huis clos de l'honorable Bill Blair, ministre de la Défense<sup>1</sup>

L'honorable Bill Blair, à titre d'ancien ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, a été interrogé par les avocats de la Commission au cours d'une audience à huis clos tenue le 6 mars 2024. Les avocats du procureur général du Canada étaient présents au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger le témoin. Celui-ci a été entendu en l'absence du public et des autres Participants.

### Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information relative aux divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'interrogatoire se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.

---

<sup>1</sup> Traduction.

**NON CLASSIFIÉ**

- Ce résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel de la Sécurité publique préparé par le gouvernement du Canada et le résumé non classifié de l'entrevue préparé par les avocats de la Commission.

## 1. Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

- [1] Le ministre Blair a confirmé l'exactitude de la version classifiée du résumé de son entrevue, qui a été déposée comme preuve.

### 1.1. Rôle du ministre de la Sécurité publique dans la lutte contre l'ingérence étrangère

- [2] Le ministre Blair a travaillé pendant 39 ans comme agent de police pour la ville de Toronto. Il a occupé divers postes à titre de policier, dont celui de chef du service de police de Toronto, de 2005 à 2015. Il a été élu député fédéral en octobre 2015. À l'été 2018, le premier ministre l'a nommé au Cabinet, à titre de ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé. Le ministre Blair a ensuite été nommé ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile après les élections de 2019. À ce titre, il était responsable des questions de sécurité publique, de sécurité nationale et de gestion des urgences.
- [3] Le ministre Blair avait une responsabilité de surveillance ministérielle pour un certain nombre d'organismes fédéraux, à savoir le **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)**, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, le Service correctionnel du Canada et la **Gendarmerie royale du Canada (« GRC »)**. Ces organismes, conformément à leur loi respective, lui rendaient directement compte de leurs activités. Les directives ministérielles étaient l'une des manières pour le ministre Blair d'exercer cette surveillance.
- [4] Le ministre Blair a indiqué que le sous-ministre supervisait également le travail des organismes. Le ministre travaillait en étroite collaboration avec le sous-ministre de la

## NON CLASSIFIÉ

Sécurité publique, mais aussi avec les chefs des organismes susmentionnés, soit directement avec eux, soit par l'intermédiaire du sous-ministre. Au début du mandat du ministre, Gina Wilson occupait le poste de sous-ministre, mais Rob Stewart lui a rapidement succédé.

- [5] L'une des responsabilités du ministre Blair était de s'informer des questions de sécurité nationale, y compris l'ingérence étrangère. Pour ce faire, il comptait notamment sur la GRC, le SCRS et d'autres organismes, ainsi que sur le sous-ministre. Il était également chargé d'autoriser, sur la recommandation du sous-ministre et du directeur du SCRS, les mandats du SCRS devant être soumis à l'approbation d'un juge de la Cour fédérale.
- [6] Le ministre Blair recevait assez régulièrement des breffages de la part du directeur du SCRS, et ce, pendant toute la durée de son mandat. Il se souvient d'être passé à l'action en décembre 2020. En réponse à une motion parlementaire, il a déposé au Parlement un rapport de 12 pages sur l'ingérence politique et les **activités hostiles des acteurs étatiques (« AHAE »)**, qui englobait toutes les formes d'ingérence étrangère. Son intention était de mieux faire connaître les problèmes liés à l'impact de l'ingérence étrangère sur un certain nombre d'institutions importantes, sur l'infrastructure politique du Canada, sur le système judiciaire et sur d'autres domaines. Le ministre et le directeur du SCRS ont agi en étroite collaboration dans cette démarche. Le ministre Blair estime que le rapport montrait l'importance de sensibiliser les parlementaires et la population canadienne aux effets de l'ingérence étrangère, et en particulier aux activités hostiles de certains acteurs étatiques, notamment la République populaire de Chine (« RPC »).
- [7] Le ministre Blair a poursuivi en affirmant qu'à son avis, il était important que tous les parlementaires et tous les Canadiennes et Canadiens comprennent les AHAE. Parfois, ces activités peuvent être clandestines. Parfois elles sont difficiles à reconnaître, mais leur influence et l'incidence négative qu'elles peuvent avoir sur d'importantes institutions canadiennes peuvent être assez insidieuses. Le ministre Blair estime que la sensibilisation du public et l'attribution de certaines activités d'ingérence sont l'une des raisons pour lesquelles il a délibérément décidé de nommer la Chine dans le rapport. Le

**NON CLASSIFIÉ**

ministre Blair a fait référence au contexte géopolitique du moment, lequel inclut la détention des deux Michael en Chine et l'affaire de l'extradition de Meng Wanzhou. La situation était complexe, mais il pensait qu'il était important de s'assurer que les parlementaires, en particulier, ainsi que toute la population canadienne, comprennent que l'ingérence se produisait, non seulement dans les institutions politiques du Canada, mais aussi plus largement dans la société.

- [8] Le ministre Blair a expliqué qu'il voyait la désinformation et la désinformation évoluer au fil du temps. Comme les AHAE ne sont pas toujours faciles à reconnaître pour les Canadiens, il était important d'attirer leur attention sur ces activités et de les attribuer à des acteurs étatiques en particulier, comme la RPC. Voilà pourquoi ils ont déposé un rapport public. Le directeur du SCRS a également fait un certain nombre de déclarations publiques visant à alerter les citoyens canadiens de la menace existante, afin qu'ils soient en mesure de reconnaître l'ingérence lorsqu'elle se produit, et à commencer à leur donner de l'information sur ce qu'ils pouvaient faire pour se protéger.

## 1.2. Circulation de l'information

- [9] Même si le ministre Blair recevait du renseignement de la GRC et du Centre de la sécurité des télécommunications (« CST »), l'échange de renseignement se faisait principalement par l'intermédiaire du SCRS. Il recevait de l'information du directeur du SCRS et de ses hauts dirigeants sur des questions de renseignement de sécurité nationale à un certain niveau. Il détenait une cote de sécurité lui donnant accès au renseignement de sécurité nationale de niveau « Très secret », cette information lui étant communiquée par le directeur du SCRS. Les enjeux de niveau « Secret » et « Très secret » (et de niveau supérieur à « Très secret ») lui étaient communiqués dans le cadre d'un breffage par le directeur du SCRS dans un local isolé pour l'information sensible cloisonnée (« LIISC ») et où des documents lui étaient présentés.
- [10] Le sous-ministre Stewart n'informait pas directement le ministre Blair sur les questions de renseignement. Le sous-ministre était parfois présent dans le LIISC avec le directeur

**NON CLASSIFIÉ**

ou le directeur adjoint du SCRS. Les documents classés « Très secret » n'étaient pas envoyés par courrier électronique. C'est le directeur qui présentait les documents classés « Très secret ». Si le ministre se trouvait à Toronto et qu'il fallait communiquer de l'information, il se rendait dans un LIISC de la ville, où les documents lui étaient présentés. Parfois, le directeur et son personnel étaient présents par liaison vidéo, et parfois, il recevait simplement des rapports à lire. C'est son personnel ministériel qui l'informait que le SCRS souhaitait qu'il se rende au LIISC.

[11] Le ministre Blair a indiqué que lorsqu'il était informé que le SCRS voulait qu'il consulte des documents de niveau « Très secret », c'était le SCRS qui l'avisait et lui donnait le breffage. Le message était relayé par le chef de cabinet du ministre Blair, qui gérait son agenda.

[12] Le ministre Blair a également signalé qu'il avait autorisé un certain nombre de mandats. Dans chaque cas, il était invité à se rendre au LIISC, où on lui présentait un classeur contenant tous les documents pertinents, qu'il examinait minutieusement afin de s'assurer que chaque demande de mandat était conforme à la loi. L'examen durait généralement de deux heures et demie à trois heures. Le ministre approuvait chacune des demandes qui lui étaient présentées, mais il s'efforçait de s'acquitter de ses responsabilités en examinant tous les documents de manière approfondie.

## 2. Interrogatoire effectué par l'avocat du gouvernement du Canada

[13] Le rapport que le ministre Blair a déposé au Parlement en décembre 2020 était également présenté sous la forme d'une lettre adressée à chacun des 338 députés, qu'il leur avait envoyée directement afin de s'assurer qu'elle était portée à leur attention. Le contenu du rapport/de la lettre était conforme aux informations qu'il avait reçues du SCRS et d'autres organismes.